

# Champ de pratique de l'orthophonie

Association canadienne des orthophonistes et audiologistes (ACOA)

## Énoncé

Le présent document fournit une description générale du champ de pratique de l'orthophonie au Canada, et met en lumière le vaste éventail de services offerts. Il sert de ressource pour les orthophonistes, les audiologistes, les professionnels des soins de santé, les organismes de réglementation, les organismes gouvernementaux, les sociétés d'assurance responsabilité civile, les éducateurs, les consommateurs et le grand public.

Ce document ne vise pas à dresser une liste exhaustive d'activités et il inclut parfois des activités qui ne sont pas l'apanage des orthophonistes. Les activités professionnelles découlant de nouveautés cliniques, technologiques et scientifiques pourraient être incluses dans le champ de pratique des orthophonistes après évaluation. En fait, ces innovations et ces percées mèneront à la révision périodique du présent document. Il est reconnu que chaque professionnel peut limiter sa pratique à un groupe d'âge ou à un type de trouble. De plus, un professionnel peut posséder un savoir-faire qui ne figure pas dans ce document. Dans certaines provinces et certains territoires où la profession d'orthophoniste est réglementée, les actes autorisés peuvent restreindre le champ de pratique et il peut y avoir des lignes directrices pour la pratique. Les orthophonistes sont liés par un code de déontologie stipulant que les services qu'ils offrent doivent correspondre à leur compétence, à leur éducation et à leur expérience.

## Définition

Les orthophonistes sont des professionnels autonomes qui possèdent une expertise du développement normal et des troubles de communication et de déglutition ainsi que de l'évaluation et de l'intervention dans ces domaines. Dans certaines provinces et certains territoires, les orthophonistes sont régis par un organisme de réglementation et doivent satisfaire à des exigences réglementaires.

Les orthophonistes pratiquent différentes activités pour favoriser la communication et la déglutition efficaces chez les personnes qu'ils desservent. Ces activités comprennent :

- l'évaluation des troubles de communication et de déglutition, notamment le dépistage, l'identification, l'évaluation et le diagnostic;
- l'intervention liée aux troubles de communication et de déglutition, notamment la promotion, la prévention, le counselling, le traitement, la consultation, la prise en charge, la réadaptation et la formation;
- la formation et la supervision d'étudiants et de professionnels, y compris du personnel de soutien;
- la consultation avec d'autres professionnels et l'aiguillage vers d'autres professionnels;
- la recherche;
- l'enseignement à l'université ou au collège et la formation;
- l'administration, la gestion et l'élaboration de politiques.

Les orthophonistes peuvent travailler directement auprès des clients ou avec les personnes soignantes et les autres personnes qui interagissent régulièrement avec ceux-ci (p. ex. : amis, famille, professionnels, collègues, personnel de soutien, etc.) afin de créer un contexte favorable optimal pour la communication et la déglutition.

## Niveau d'instruction requis

Une maîtrise en orthophonie (ou l'équivalent) constitue actuellement l'exigence minimale pour exercer dans toutes les régions du Canada.



## Rôles et responsabilités

Les orthophonistes peuvent travailler seuls ou au sein d'une équipe interdisciplinaire pour aider des personnes de tout âge à communiquer efficacement et avaler de façon adéquate et sécuritaire. À ce titre, ils offrent un vaste éventail de services et d'actes connexes, dont :

- de façon formelle ou informelle : le dépistage, l'évaluation, l'identification, le diagnostic, le traitement et la prise en charge des :
  - **retards et troubles de la parole**, incluant l'articulation, la phonologie et les fonctions motrices de la parole;
  - **retards et troubles du langage**, incluant l'expression et la compréhension dans les modalités orales et non verbales;
  - **troubles de fluidité**, incluant le bégaiement;
  - **troubles de la voix et de la résonance**;
  - **troubles de la déglutition et de l'alimentation** chez les populations adultes et pédiatriques, incluant les habiletés motrices oropharyngées;
  - **troubles de communication cognitive**, incluant la communication sociale, le raisonnement, la résolution de problèmes et les fonctions exécutives;
  - **habiletés en prélecture et en lecture**, incluant la conscience phonologique, le décodage, la compréhension en lecture et l'écriture;
  - **troubles de communication et de déglutition en présence d'un autre diagnostic ou d'un autre handicap**, incluant notamment un trouble auditif, un traumatisme crânio-cérébral, une démence, un trouble développemental, intellectuel, génétique ou neurologique;
- l'évaluation, la sélection et la conception de systèmes de communication suppléante et alternative et de dispositifs pour les personnes qui ont des habiletés de communication limitées à l'oral, ainsi que les instructions et une formation pour savoir comment utiliser ces appareils;
- des services de promotion, de prévention, de counselling et de sensibilisation pour les clients, les familles, les personnes soignantes et les autres professionnels ainsi que le public concernant tous les aspects de la communication ainsi que des troubles de communication et de déglutition;
- la défense des intérêts des personnes qui ont un trouble de communication ou de déglutition ainsi que des personnes à risque;
- l'amélioration des compétences de la parole et du langage ainsi que de l'efficacité de la communication, y compris la modification de l'accent;
- le dépistage initial des troubles auditifs et d'autres facteurs, et l'aiguillage vers un audiologiste, un spécialiste ou un autre professionnel de la santé ou professionnel en milieu scolaire;
- la consultation avec d'autres professionnels et l'aiguillage vers d'autres professionnels;
- la collaboration entre professionnels;
- la gestion de cas et la coordination de la prestation de services;
- la supervision et la formation du personnel de soutien;
- l'enseignement, la supervision et l'encadrement d'étudiants;
- la recherche liée aux sciences et aux troubles de communication et de déglutition;
- l'enseignement à l'université ou au collège et la formation dans le domaine des sciences et des troubles de communication et de déglutition;
- l'administration, la gestion et l'élaboration de politiques.

## **Milieus de pratique**

Les orthophonistes travaillent dans divers milieux, notamment les hôpitaux, les centres de réadaptation, les établissements psychiatriques, les maisons de soins infirmiers, les services de garde, les programmes d'intervention précoce, les écoles, les universités, les collèges, les centres de recherche, les résidences, les foyers de groupe et les cabinets privés.

© 2011, ACOA

C'est l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes qui détient le droit d'auteur. Il est interdit de réimprimer, reproduire, mettre en mémoire pour extraction, transcrire de quelque façon que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie ou autrement) une partie quelconque de cette publication sans l'autorisation écrite de l'ACOA. Contacter [pubs@caslpa.ca](mailto:pubs@caslpa.ca)